

DELIBERATION N°20032026-01
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, par M. Jean-Louis LEMARIÉ, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Annick BARTHELAIX, doyenne d'âge.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : BARTHELAIX Annick - ROBLOT Yves-Henry - CARTIER Brigitte - BOUVET Thierry - MERCIER de LACOMBE Chantal - GANÉ Eric - PATRY Nicole - VIDECOQ Agnès - DELAUNE Antoine - BRUNET Romain

Excusée : LECLERCQ Marie-Aude qui donne pouvoir à CARTIER Brigitte

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : BRUNET ROMAIN

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Le Maire, Monsieur Jean-Louis LEMARIE, ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Il précise que traditionnellement, le secrétariat de séance est confié au plus jeune membre de l'assemblée et propose, de ce fait, de désigner M. Romain BRUNET en qualité de secrétaire, conformément à L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire : M. Romain BRUNET

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Madame Annick BARTHELAIX, prend la Présidence de l'assemblée. Elle constate que la condition de quorum est remplie.

Madame la Présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs :

- ROBLOT Yves-Henry
- MERCIER de LACOMBE Chantal

Madame la Présidente demande s'il y a des candidats.

Mme BARTHELAIX Annick est candidate.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votant (enveloppes déposées) 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés	11
f. Majorité absolue	6

Après le vote à bulletin secret, Madame BARTHELAIX Annick a obtenu onze voix.

Madame BARTHELAIX Annick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la commune d'Asnières sur Vègre.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Annick BARTHELAIX

Le secrétaire de séance,

